



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SMIC

Question au Gouvernement n° 2136

Texte de la question

SMIC

M. le président. La parole est à M. Pierre Morange, pour le groupe UMP.

M. Pierre Morange. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, le Gouvernement a placé la cohésion sociale au coeur de son action et la politique de l'emploi au centre de ses priorités.

Les réalisations en la matière sont déjà significatives et s'inscrivent dans des choix clairs : l'incitation au travail, grâce à l'assouplissement de la loi sur les 35 heures, et le retour vers l'emploi durable, avec une politique d'accompagnement des personnes les plus fragiles vers le marché du travail, la mise en place du RMA, le financement de 100 000 contrats jeunes en entreprise ou encore la mise en place du chèque-emploi-service universel. En outre, il y a quelques semaines, le Gouvernement a fait le choix de mobiliser toutes les volontés et toutes les énergies, puisque M. le Premier ministre a annoncé un plan d'urgence de 4,5 milliards d'euros pour gagner la bataille de l'emploi et répondre aux attentes de nos compatriotes.

Cette politique de l'emploi porte aussi sur la question du niveau des salaires, notamment des plus modestes. Le Gouvernement s'est ainsi attaché à mettre fin à la multiplication des SMIC et à la modération salariale que nous avait léguées la gauche. C'est pourquoi, en 2003 et 2004, le SMIC a été revalorisé et unifié. Le 1er juillet prochain, il devrait connaître une nouvelle augmentation.

M. Maxime Gremetz. Quelle chance !

M. Pierre Morange. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer cette hausse, nous indiquer son montant et nous expliquer les effets que vous en attendez ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.* - " Allô ! Allô ! " sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, lundi prochain, la commission nationale de la négociation collective se réunira pour examiner la proposition d'augmentation du SMIC horaire. Pour la troisième année, nous procéderons ainsi à une convergence pour passer du SMIC pluriel, héritage des lois Aubry, à un SMIC unique. Notre majorité aura ainsi établi - enfin ! - l'égalité des salariés dans notre pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

J'ajoute que l'augmentation du SMIC horaire aura été de 17,6 % en trois ans, ce qui représente une croissance du pouvoir d'achat de plus de 11 %. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. René André. Très bien !

M. Maxime Gremetz. Combien de salariés profitent-ils de cette augmentation ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Mais nos préoccupations ne s'arrêtent pas là. Le 10 juin dernier, la sous-commission des conventions et accords a examiné l'évolution des négociations salariales de branches et, dans son discours de politique générale, le Premier ministre a demandé à celles-ci d'achever les négociations salariales avant la fin de l'année.

Nous sommes en effet préoccupés par le resserrement des grilles. Les salaires intermédiaires, notamment,

marquent le pas. Nous avons donc engagé l'ensemble des branches à poursuivre les négociations et à conclure un accord, faute de quoi nous serions amenés à mettre en parallèle leurs efforts et ceux du Gouvernement.

Enfin, je rappelle un principe auquel nous sommes fidèles: le travail paie.

M. André Chassaing. Le ministre brode !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. C'est pourquoi, pour encourager les jeunes et stimuler le retour des chômeurs de longue durée vers l'activité, nous sommes favorables à un différentiel entre les revenus du travail et ceux de l'assistance.

M. Maxime Gremetz. Et les revenus du capital, où en sont-ils ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. C'est, je crois, une position commune à tous ceux qui siègent sur ces bancs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2136

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 juin 2005